

Portant validation du devis de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure "Bernay Info" numéro 92

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.

2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure "Bernay Info" numéro 92 ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que la proposition de la société Graph 2000 est économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure Bernay Info numéro 92 d'un montant de 2 276 € HT